

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.209

**CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE DE TORSAC : ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **10**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.209**

Rapporteur : Pascal MONIER

**CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE DE TORSAC : ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20101 -2) CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Santé-environnement.

ODD 15 : préservation des écosystèmes terrestres, Biodiversité et espèces menacées

ODD 17 : Cohérence des politiques, partenariats multi-acteurs

Dans le cadre de son engagement pour la préservation de la biodiversité et en lien avec la stratégie intercommunale de Biodiversité 2023-2028, adoptée lors du conseil communautaire du 4 juillet 2023, GrandAngoulême propose d'apporter son soutien aux activités du Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Charente Nature, situé à Torsac. Alors que l'activité des centres de sauvegarde augmente chaque année à l'échelle nationale, ce n'est pas le cas des ressources disponibles. C'est dans ce contexte que l'association a sollicité une subvention auprès de l'agglomération au titre de l'année 2024.

Le Centre constitue une des activités de préservation de la biodiversité menée par l'association, sous l'égide de la Charte de l'Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS). Sa mission principale est de participer à la sauvegarde du patrimoine naturel local et régional en remettant dans la nature les animaux sauvages d'espèces protégées et patrimoniales qui lui sont confiés, après avoir reçu des soins appropriés sous la supervision d'un vétérinaire. En moyenne, le Centre accueille 800 animaux par an de 80 espèces différentes. En 2023, près de 1 000 animaux ont été pris en charge, avec un pic habituel entre mai et août. Les trois principales causes d'accueil sont le ramassage des jeunes, la prédation et les collisions. Environ 50% des pensionnaires ont été relâchés dans leur milieu, ce qui est relativement cohérent avec la moyenne nationale (un animal sur trois est généralement relâché, selon l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable [IGEDD] 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Le Centre fournit également de nombreux conseils chaque année sur les interactions entre les activités humaines et la faune sauvage, et joue un rôle de médiation auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités, en répondant à leurs questions et en les accompagnant dans la recherche de solutions en faveur de la faune sauvage et de la biodiversité. En 2023, plus de 2 000 appels ont été traités pour répondre aux sollicitations de la population charentaise, mais aussi de celles de la Dordogne et de la Charente Maritime en particulier. Des actions d'informations et de sensibilisation sont par ailleurs menées à travers des articles dans la presse, des interviews à la radio, des reportages télévisuels. La sensibilisation via l'édition d'un calendrier annuel initié en 2022 a été reconduite en 2023, et une nouvelle page internet a été créée sur le site de l'association, ainsi que des pages dédiées sur Facebook et Instagram.

Le soutien financier proposé par l'agglomération s'élève à 10 000 € et sera octroyé pour la réalisation du programme d'actions 2024 suivant, précisé dans la demande de subvention et la convention d'attribution de la subvention :

- Le renforcement de l'équipe salariée avec la pérennisation de 2,5 ETP pour les postes de soigneur animalier,
- Le développement de l'engagement bénévole grâce à un accompagnement individualisé de l'équipe professionnelle auprès des nouveaux bénévoles,
- La pérennisation d'un « service médiation » pour la population et les acteurs socio-économiques de la Charente et des départements limitrophes, animé par les soigneurs animaliers professionnels avec les outils adaptés (poste téléphonique dédié, gestion des appels, fiches d'information),
- La poursuite des actes d'accueils, des soins et des actions de convalescence,
- La continuité des actions d'information et de sensibilisation auprès des divers publics (accueil de groupes scolaires, relâchés de pensionnaires avec la population, articles dans les revues et journaux des collectivités partenaires, émissions radiophoniques et télévisuelles, réalisation de vidéos pour les réseaux sociaux).

Les dépenses se feront sur l'année civile 2024 et Charente Nature produira un rapport d'activité et un récapitulatif des dépenses engagées dans les 7 mois après la fin de l'exercice budgétaire.

Le budget prévisionnel de l'activité du centre en 2024 est le suivant :

Détails des postes	Montant (en €)
Frais de sauvegarde (frais vétérinaires, de pharmacie, nourriture, petit matériel, transports et déplacements)	9 200,00
Frais d'organisation (eau, électricité, carburant, location et réparation matériel, assurances, frais de téléphone, impôts, colloques/formations, documentation)	13 850,00
Charges de personnel	99 500,00
Charges d'administration centrale (frais de gestion, charges fixes)	18 400,00
Total	140 950,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

Les recettes prévisionnelles :

Partenaires	Montant (en €)
Région Nouvelle Aquitaine	23 000,00
Conseil Départemental Charente	25 000,00
Conseil Départemental Dordogne	5 000,00
GrandAngoulême	10 000,00
Dons, parrainages	45 000,00
Transferts de charges	1 500,00
Fonds propres de l'association	31 450,00
Total	140 950,00

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable du groupe de travail Nature et Biodiversité du 27 août 2024,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention, au titre de l'année 2024, de 10 000 € à l'association Charente Nature pour les activités du Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage de Torsac.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention d'application afférente avec Charente Nature.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024



CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE DE TORSAC : CONVENTION de PARTENARIAT

Entre

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULÊME, représentée par son Président, M. Xavier BONNEFONT, dûment habilité par délibération n°XXX B du 3 octobre 2024

et

Charente Nature, Impasse Lautrette, 16000 Angoulême, représentée par son Co-Président, M. Hervé BOUYSSOU

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de convenir des modalités de participation financière de GrandAngoulême au financement du centre de sauvegarde de la faune sauvage de Torsac.

ARTICLE 2 : Descriptif du financement

La participation financière de l'agglomération est octroyée pour la réalisation du programme d'actions 2024 tel que suit :

- Le renforcement de l'équipe salariée avec la pérennisation de 2,5 ETP pour les postes de soigneurs animaliers.
- Le développement de l'engagement bénévole grâce à un accompagnement individualisé de l'équipe professionnelle auprès des nouveaux bénévoles.
- La pérennisation d'un « service médiation » pour la population et les acteurs socio-économiques de la Charente et des départements limitrophes, animé par les soigneurs animaliers professionnels avec les outils adaptés (poste téléphonique dédié, gestion des appels, fiches d'information).
- La poursuite des actes d'accueils, des soins et des actions de convalescence.
- La continuité des actions d'information et de sensibilisation auprès des divers publics (accueil de groupes scolaires, relâchés de pensionnaires avec la population, articles dans les revues et journaux des collectivités partenaires, émissions radiophoniques et télévisuelles, réalisation de vidéos pour les réseaux sociaux).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

ARTICLE 3 – Contribution financière

Le montant de la contribution financière de GrandAngoulême s'élève à 10 000 €. Elle sera versée en un versement unique à la suite de la signature de la convention par les 2 parties. Elle est attribuée au titre des dépenses 2024 du centre de sauvegarde de la faune sauvage telles que détaillée dans le budget prévisionnel ci-dessous :

Détails des postes de dépense	Montant (en €)
Frais de sauvegarde (frais vétérinaires, de pharmacie, nourriture, petit matériel, transports et déplacements)	9 200,00
Frais d'organisation (eau, électricité, carburant, location et réparation matériel, assurances, frais de téléphone, impôts, colloques/formations, documentation)	13 850,00
Charges de personnel	99 500,00
Charges d'administration centrale (frais de gestion, charges fixes)	18 400,00
Total	140 950,00

Détail des recettes prévisionnelles	Montant (en €)
Région Nouvelle Aquitaine	23 000,00
Conseil Départemental Charente	25 000,00
Conseil Départemental Dordogne	5 000,00
GrandAngoulême	10 000,00
Dons, parrainages	45 000,00
Transferts de charges	1 500,00
Fonds propres de l'association	31 450,00
Total	140 950,00

ARTICLE 4 – Bilan du programme d'actions

Charente nature produira à GrandAngoulême un récapitulatif des dépenses engagées au plus tard 7 mois après la fin de l'exercice budgétaire pour lequel la subvention est accordée. En cas de bilan des dépenses anormalement bas, GrandAngoulême se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 5 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 12 mois ans à compter du 1^{er} août 2024, soit jusqu'au 31 juillet 2025.

Fait à Angoulême, le
En deux exemplaires originaux

Pour Charente Nature,
Le Co-Président,

Pour la Communauté d'Agglomération de
GrandAngoulême,
Pour le Président,
Par délégation, le conseiller délégué,

Hervé BOUYSSOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pascal MONIER